



Un salarié peut-il revenir sur sa démission 6 mois après ?

Fiche pratique publié le **07/07/2017**, vu **741 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un salarié peut revenir sur une démission clairement établie et notifiée sans réserves.

Un salarié peut revenir sur une démission clairement établie et notifiée sans réserves à condition qu'il apporte la **preuve** qu'elle était équivoque en raison d'un **différend antérieur ou contemporain** à la rupture l'opposant à son employeur et que sa rétractation soit effectuée dans un **délai raisonnable**, laissé à la libre appréciation des juges du fond (un délai de 2 mois est trop tardif : Cass. soc. 5-12-2007 n° 06-43.871 F-D).

Dans cette affaire, la Cour de cassation a rejeté la demande en requalification après avoir relevé que :

- sa première lettre de réclamation était intervenue plus de 6 mois après l'envoi de sa lettre de démission ;
- les griefs invoqués, à savoir le non-paiement de ses heures supplémentaires, n'étaient étayés par aucun élément ;
- la teneur des mails adressés à ses divers collègues ne révélait nullement un contexte conflictuel, mais démontrait que le salarié avait démissionné pour exercer de nouvelles fonctions ;
- le fait que le salarié ait pu continuer à intervenir dans l'entreprise au-delà de la fin de son préavis et à bénéficier du véhicule professionnel démontrait l'absence de manquements imputables à l'employeur.

Ainsi, une démission contestée tardivement et pour des motifs non étayés ou inexacts a peu de chances d'être requalifiée par les juges.

[Annulation d'une démission](#)

- [Rupture conventionnelle : mode d'emploi](#) **NOUVEAU**
- [Donner sa démission](#)
- [Licencier un salarié pour faute](#)
- [Donner sa démission](#)
- [Se défendre devant les prud'hommes](#)

- [Démission en période d'essai : possible ?](#)
- [Annulation d'une démission](#)
- [Démission : procédure](#)
- [Démission : préavis obligatoire ?](#)
- [Démission et indemnités](#)
- [Rupture conventionnelle : dans quels cas ?](#)

- [Comment résoudre un conflit avec son employeur ?](#)
- [A qui s'adresser pour régler un litige entre un employeur et son salarié ?](#)
- [Qu'est-ce qu'une transaction ?](#)
- [Saisir les Prud'hommes : avocat obligatoire ?](#)